



MISSION

L'Office municipal d'habitation de la Ville de Saint-Hyacinthe a pour mission d'administrer, de développer et d'offrir, selon les normes de la SHQ (Société d'habitation du Québec), des logements de qualité pour des personnes à revenu faible ou modeste, ou encore une clientèle ayant des besoins spécifiques en habitation.

En collaboration avec les partenaires et les organismes du milieu, il offrira un support et un soutien aux locataires, afin d'assurer une qualité de vie sociale et communautaire.

DES LOGEMENTS POUR PERSONNES À FAIBLE REVENU

L'OMH de la Ville de Saint-Hyacinthe met à la disposition des personnes à faible revenu, 613 logements répartis en studio ainsi que de 1 à 4 chambres à coucher.

Pour obtenir un logement à prix modique, il faut répondre à certaines conditions :

- Être citoyen canadien ou résident permanent du Québec;
- Avoir un revenu qui ne dépasse pas un certain montant en fonction des barèmes en habitation sociale, selon le nombre de personnes qui composent votre ménage;
- Avoir résidé au moins 12 mois consécutifs sur le territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe, au cours des deux dernières années. Cette clause n'est toutefois pas requise pour les ménages victimes de violence conjugale, ou une personne handicapée en fauteuil roulant.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE?

Prendre un rendez-vous à l'Office municipal d'habitation de la Ville de Saint-Hyacinthe en téléphonant au 450 774-5188 poste 22 ou par courriel mar.cloutier@c gocable.ca

Apporter les documents suivants :

- Bail actuel couvrant les 12 derniers mois ou preuve de résidence;
- Preuves de revenus de l'année précédente (déclaration de revenu Québec);
- Facture d'électricité;
- Selon votre situation familiale, d'autres documents pourront être requis (Ex. : garde légale, pension alimentaire, carte de résident permanent).